

Compte-rendu du bureau de la CLE

Jeudi 01 avril 2021

de 15h à 17h, par visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Nouvelles règles de fonctionnement de la CLE et calendrier
2. Présentation du procès-verbal et proposition à la CLE
3. Communication

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (6/6 membres) :

- Présidence : M. Jean-Paul FONTAINE
- Représentant Porte du Hainaut : Mme Stéphanie HUGUES
- Représentant Pévèle Carembault : M. Georges SANT
- Représentant Cœur d'Ostrevent : M. Jean-François DALY (représenté par M. Jean SAVARY)
- Représentant Douaisis Agglo : Mme Edith BOUREL
- Représentant du Parc naturel Régional : Jean-Marc DUJARDIN

Dans le collège des usagers (2/3 membres)

- Chambre d'agriculture (Nicolas DEBRABANT)
- Fédération nord nature environnement (Jean-Claude LEGRAND)

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

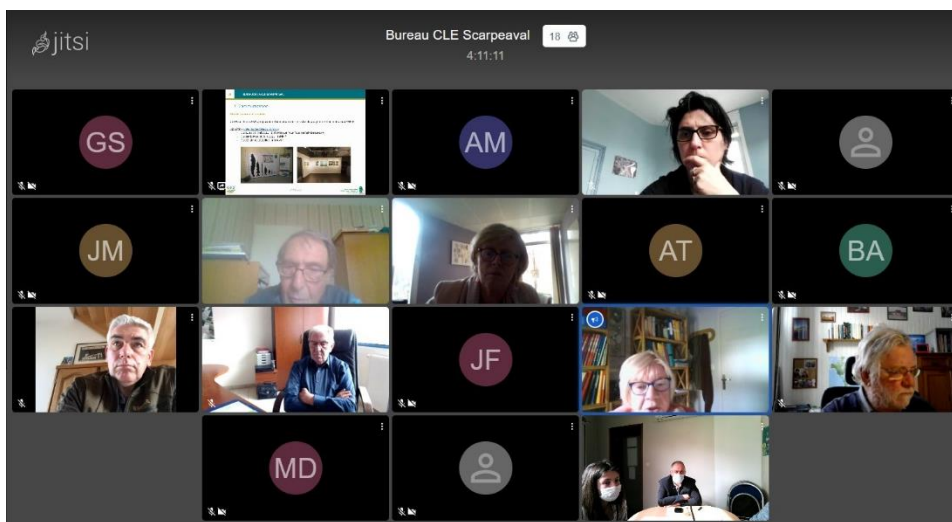
- L'Agence de l'eau Artois Picardie (Anne-Laure MILL)
- La Direction territoriale des territoires et de la mer (Jérôme MALBRANCO)

Invités permanents présents :

- Marc DELECLUSE, Président du SMAPI
- Monique HUON, représentant de la Région
- Gérald DUHAYON, directeur adjoint du Parc naturel régional Scarpe-Escout

Invités :

- Aurélien THURETTE, Parc naturel régional Scarpe-Escout
- Julie DI NELLA, animatrice SAGE, Parc naturel régional Scarpe-Escout
- Olivier CARDOT et Amani BOUTILLIER, Cœur d'Ostrevent



1) Points divers

Jean-Claude LEGRAND demande au bureau de la CLE s'il est possible de rajouter une nouvelle structure dans la liste des membres : le conseil de développement de la porte du Hainaut (CDPH). En effet, la participation du CDPH pour un siège à la CLE permettrait de représenter d'autant plus les citoyens dans cette instance.

Il est convenu que Jérôme MALBRANCQ se renseigne sur les procédures pour rajouter une nouvelle structure représentant en CLE pour une telle demande d'ici la séance plénière du mardi 6 avril. Si cela est possible, l'avis de la CLE sera demandé.

Jean-Claude LEGRAND demande où en est le projet de mise en place d'un EPTB (établissement public territorial de bassin).

Jean-Paul FONTAINE explique que depuis janvier 2020, le sujet n'a pas évolué. Il souhaite relancer la dynamique avec les (nouveaux) présidents de CLE concernés (SAGE Scarpe amont, aval, Lys, Marque-Deûle, Escaut, Sensée). Cette coordination en inter-SAGE doit se faire à deux niveaux : élus et techniciens. Il alerte cependant sur l'impact juridique d'un EPTB vis-à-vis de la compétence GEMAPI. En effet, il semblerait qu'une partie de la compétence GEMAPI ainsi que la taxe associée doivent être déléguées à l'EPTB.

Jean-Marc DUJARDIN rappelle que le rôle des EPTB est d'assurer la cohérence et la coordination de l'activité de maîtrise d'ouvrages des autorités gémapiennes et notamment des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE).

Jérôme MALBRANCQ rappelle que la SOCLE (Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) validée en comité de bassin Artois-Picardie insiste effectivement sur la nécessité de se mettre en EPTB si besoin pour améliorer la coordination des structures compétentes en GEMAPI.

Monique HUON acquiesce.

Il est convenu qu'une date avec les présidents de CLE (Scarpe amont, aval, Lys, Marque-Deûle, Escaut, Sensée) sera prise prochainement pour discuter de l'inter-SAGE. Il sera aussi nécessaire de comprendre concrètement comment se met en place un EPTB.

2) Nouvelles règles de fonctionnement de la CLE et calendrier

JP Fontaine informe qu'à la commission locale de l'eau du 21 avril les votes se feront de manière dématérialisée.

3) Présentation du procès-verbal et proposition à la CLE

Jean-Claude LEGRAND rapporte l'incompréhension du conseil communautaire de la CAPH sur les compétences et surtout les entretiens de fossés et cours d'eau : qui doit faire quoi ?

Jean-Paul FONTAINE répond que cette question est prioritaire et devra être traitée dans la mise en œuvre du SAGE afin de clarifier la situation.

Jean-Claude LEGRAND fait remarquer que la modification de zonage sur le terroir des Argales est située en bordure de plan d'eau. **Marc DELECLUSE** explique que la zone est déjà aménagée avec un parking, une plage, un port... et sera aménagée pour continuer d'améliorer l'accueil du public.

Jean-Marc DUJARDIN demande si la modification de zonage demandée par Messieurs Coquant est également refusée. **Julie DI NELLA** précise que faute de justification « non -humide » au titre du code de l'environnement et qu'étant donné que les parcelles sont dans des zonages humides sur d'autres documents et que les règles ne s'appliquent que si les parcelles sont avérées humides (code de l'environnement) alors il n'y a pas lieu de modifier le zonage.

Concernant la note n°7 de bas de page de la règle 1, **Nicolas DEBRABANT** acquiesce la modification. **Jean-Claude LEGRAND** ne comprend pas comment cette exception sera mise en application si le diagnostic n'est pas explicité. **Julie DI NELLA** explique qu'il n'est pas possible pour le SAGE de rajouter une procédure qui n'existe pas, il ne peut imposer que la finalité.

Marc DELECLUSE souhaite savoir si les cours d'eau ont la même exception. **Gérald DUHAYON** explique que sur les cours d'eau, c'est la réglementation nationale qui existe et que s'il y a effectivement amélioration des fonctionnalités du milieu humide avec l'entretien du cours d'eau, alors l'exception s'applique.

Au sujet du préambule, **Jean-Claude LEGRAND** confirme le besoin d'intégrer le CDPH aux structures membres de la CLE pour faire entendre la voix des habitants. **Jean-Paul FONTAINE** exprime un besoin de décliner le SAGE vers tous les usagers de l'eau du bassin versant et de « laver l'image bureaucratique » de la CLE pour devenir le plus opérationnel possible. **Jean-Marc DUJARDIN** rappelle que cette démarche a déjà été menée lors de la révision.

Stéphanie HUGUES rappelle que les citoyens ont besoin de bienveillance, certes, mais d'avoir des réponses pratiques et efficaces concernant les inondations.

Les propositions du comité de rédaction sur le mémoire de réponse au procès-verbal de l'enquête publique ont été présentées aux membres du bureau qui les valident.

4) Communication

De nombreuses propositions pour mettre en œuvre le thème 5 sont faites :

- Proposition de balade le long d'une rivière pour sensibiliser les habitants ;
- Animations dans le cadre de RAMSAR ;
- Proposer aux communes d'envoyer des circuits le long de leurs cours d'eau pour animer des balades annuellement...

Marc DELECLUSE demande des informations complémentaires pour savoir si l'exposition pourrait être présentée à Rieulay.